

## **Déroulement de l'évaluation pratique de départ**

L'évaluation de départ est effectuée au préalable avant la signature du contrat de formation pratique.

D'une durée d'1 heure elle se déroule à bord du véhicule auto-école en présence d'un enseignant de la conduite avec comme moyen pédagogique une fiche préétablie ou informatisée fournie par un fournisseur agréé (Planète permis) et conforme au R.E.M.C.

Cette fiche comprend un questionnaire sur lequel le moniteur coche des cases avec son appréciation sur la conduite, la théorie, le passé d'utilisateur de la route, l'émotivité etc....

Une valeur positive, nulle ou négative est alors attribuée à chaque réponse ou attitude de l'élève.

A la fin du questionnaire la somme des valeurs est faite, on obtient alors un chiffre correspondant à un barème pour avoir une équivalence en nombre d'heures pratiques nécessaires à la formation au permis.

Ce résultat obtenu est une proposition personnalisée à but informatif concernant le coût et la durée de la formation. La loi impose d'effectuer 20 heures de conduite. Pour se présenter à l'examen il faut néanmoins avoir validé les 4 compétences du REMC (détaillées dans le livret d'apprentissage remis à chaque élève).

Après explication des résultats obtenus et signatures des 2 parties, un exemplaire est remis à l'élève et le deuxième est conservé par l'école de conduite.